



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Association Maison de Bégon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association Maison de Bégon

Rue Pierre et Marie Curie
41000 BLOIS

Ce rapport contient 11 pages

Référence : GB



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Association Maison de Bégon

Siège social :
Rue Pierre et Marie Curie
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Maison de Bégon** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

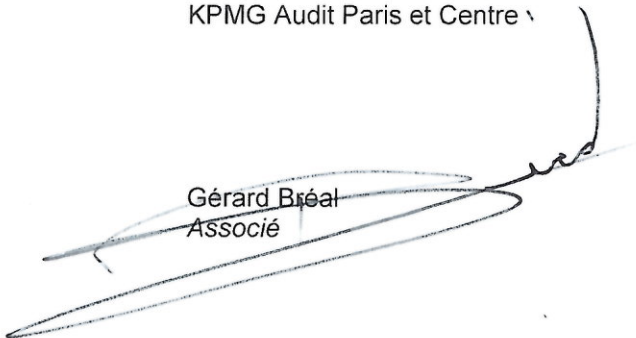
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Blois, le 22 mars 2019

KPMG Audit Paris et Centre \

Gérard Bréal
Associé



BILAN année 2018
Ass. MAISON DE BEGON

ACTIF (en euros)		Exercice 2018			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE	Immo. Incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Concessions, logiciels et droits similaires	8 816	8 816	0
		Fonds commercial (1)			23
		Autres immobilisations incorporelles	7 000		7 000
		Immobilisations incorporelles en cours		7 000	
		Avances et acomptes			
		Total	15 816	8 816	7 023
	Immo. Corporelles	Terrains			
		Constructions			
ACTIF CIRCULANT		Inst. techniques, mat.out.industriels	217 795	154 787	63 008
		Autres immobilisations corporelles	121 476	85 405	36 071
		Immobilisations grevées de droits			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		Total	339 271	240 192	99 079
	Immo. Financières(2)	Participations	100		100
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob.activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
ACTIF CIRCULANT		Prêts			
		Autres immobilisations financières	32		32
		Total	132	0	132
	Total	I	355 219	249 008	106 211
	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement.			0
		En cours de production biens et services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			0
		Total	0	0	0
		Av. et acomptes versés sur commande	0		0
ACTIF CIRCULANT	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	2 067		2 067
		Autres créances	101 460		101 460
		Total	103 527	0	103 527
	Divers	Autres titres			
		Valeurs mobilières de placement			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	133 668		133 668
		Charges constatées d'avance (4)	6 750		6 750
		Total	II	243 945	0
		III			
ACTIF CIRCULANT		Charges à répartir sur plusieurs exercices			
		Primes de remboursements des emprunts			
		Ecart de conversion Actif			
		Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	599 164	249 008	350 156
	REVENUS	(1) Dont droit au bail			
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
		(3)et(4) Dont à plus d'un an (brut)			
	ENGAGEMENTS RECUS	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			
		Dons en nature restant à vendre			
		Autres			

BILAN année 2018
Ass. MAISON DE BEGON

PASSIF (avant répartition) - (en euros)		Exercice 2018	Exercice Précédent
FONDS ASSOCIATIFS	Fds Propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv.inv.biens renouvelables)	77 996	77 996
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	68 038	68 038
	Report à nouveau	-76 509	-105 084
	Résultat de l'exercice	13 155	28 575
	Autres Fds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	26 165	15 010
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Comptes de liaison		
Total		I 108 845	84 535
Provisions et Fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	34 390	23 792
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total		II 34 390	23 792
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47 220	66 519
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 383	8 803
	Dettes fiscales et sociales	66 647	82 193
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	467	6
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance (1)	70 204	35 054
Total		III 206 921	192 575
Ecart de conversion passif		IV	
Total du passif (I+II+III+IV)		350 156	300 902
Renvois	(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Compte de Résultat 2018 - Ass. MAISON DE BEGON

	Exercice 2018	Exercice précédent
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue : biens		
Production vendue : Services liés à des financements réglementaires		
Production vendue : Autres services	354 486	285 855
Montant Net du chiffre d'affaires	354 486	285 855
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation	565 403	536 166
Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 587	12 757
Cotisations	13 196	10 124
Autres produits (1)	17 529	36 861
Total des produits d'exploitation I	954 201	881 763
Charges d'exploitation		
Marchandises : Achats	53 720	49 536
Marchandises : Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements : Achats	48 182	48 179
Matières premières et autres approvisionnements : Variation stocks		
Autres achats et charges externes (2)	255 484	235 234
Impôts, taxes et versements assimilés	9 496	8 886
Salaires et traitements	380 278	333 169
Charges sociales	144 340	140 935
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : amortissements	24 843	25 149
Sur immobilisations : provisions		
Sur actif circulant : provisions		
Pour risques et charges : provisions	10 598	
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	17 596	16 579
Total des charges d'exploitation II	944 537	857 667
Résultat d'exploitation (I-II)	9 664	24 096
Opérations communes		
Excédents ou déficits transférés III	1 568	11 611
Déficits ou excédents transférés IV	293	6 461
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	485	413
Reprise sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V	485	413
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	863	1 159
Différences négatives du change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI	863	1 159
Résultat financier (V-VI)	-378	-746
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	10 561	28 500
Renvois		
(1) dont : Dons		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier et immobilier		

Compte de Résultat (suite) - Ass. MAISON DE BEGON

		Exercice 2018	Exercice précédent
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 845	3 112
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels	VII	3 845	3 112
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 250	3 036
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	VIII	1 250	3 036
Résultat exceptionnel	(VII-VIII)	2 595	76
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		
Total des produits	(I+III+V+VII+XI) XIII	960 099	896 899
Total des charges	(II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	946 943	868 323
Excédent ou déficit	(XIII-XIV)	13 156	28 576
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat		71 820	67 700
Prestations en nature		74 400	65 755
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		74 400	65 755
Personnel bénévole		71 820	67 700

Comptabilité tenue en euros - Comptes arrêtés ou établis en euros

ANNEXE (bilan au 31 décembre 2018)

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

- EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au principe de continuité de l'exploitation. Celle-ci reste conditionnée à la tenue des engagements des différents financeurs de l'association pour l'exercice à venir tant en terme de montants des subventions que du cadencement des versements.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable.

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :

1 – BILAN ACTIF

➡ Immobilisations incorporelles – Amortissement pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

➡ Immobilisations corporelles – Acquisitions

Immobilisations	Montant d'investissement direct
Echelle 3 pans	503€
Console Behringer occasion	1 300€
Cycliodes ACP1001	720€
6 ordinateurs Imac	10 838€
Ensemble matériel Espace Numérique (vidéo,son)	5 025€
Ensemble mobilier Espace Numérique	2 838€

Certifié par nous, Commissaire aux Comptes,
dans les conditions figurant
en conclusion du rapport joint.

➡ **Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 8 ans
Installations générales	Linéaire	2 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans

➡ **Actif circulant – classement par échéance**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2 – BILAN PASSIF

➡ **Fonds propres**

Ceux-ci comprennent :

	DEBUT	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN
Fonds associatif	23 169€	0	0	23 169€
Subventions biens renouvelables	54 827€	0	0	54 827€
Projet associatif	0	0	0	0
Autres réserves	0	0	0	0
Réserves de trésorerie	68 038€	0	0	68 038€
Report à nouveau	- 105 084€	28 575€	0	-76 509€
Résultat	28 575€	13 155€	-28 575€	13 155€
Subventions Investissement	15 010€	11 155€		26165€
TOTAL	84 535€	52 885€	-28 575€	108 845€

➡ **Dettes financières**

Celles-ci comprennent :

Emprunt	Capital Souscrit	Capital débloqué	Capital Restant dû	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
N° 10000068643	114 200€	114 200€	47 219,66€	20 470,65€	27 885,11€

L'emprunt n°10000068643 est garanti par une caution de la Ville de Blois à hauteur de 50%.

Certifié par nous, Commissaire aux Comptes,
dans les conditions figurant
en conclusion du rapport joint

➡ Autres dettes

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

➡ Provisions pour risques et charges

Celles-ci comprennent :

	DEBUT	DOTATION	REPRISE	FIN
Indemnité départ en retraite	23 792€	10 598€	0€	34 390€
TOTAL	23 792€	10 598€	0€	34 390€

L'engagement de retraite est calculé selon la Convention Collective avec un taux d'actualisation de 1,65 % et un taux d'évolution des salaires de 1%.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation, la provision est constatée avec les charges sociales (taux de 30%).

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Le bénévolat a été valorisé dans les comptes de 2018 pour la somme de 71 820€.
- Les subventions en nature obtenues dans l'exercice atteignent 74 400€ et se décomposent comme suit :
 - ➡ Ville de Blois :
 - Electricité, chauffage, eau : 29 800€ (valorisation 2018)
 - Mise à disposition locaux : 24 600€ (valorisation 2018)
 - ➡ La Poste :
 - Mise à disposition d'une personne de la Poste : 20 000€ (1^{er} janvier au 30 juin 2018)

Suivant le nouveau plan comptable, les subventions susnommées apparaissent en pied de compte de résultat.

D – AUTRES INFORMATIONS

➡ CONVENTIONS – VILLE DE BLOIS

Une convention a été signée avec la Ville de Blois en novembre 2014, renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année par tacite reconduction. Elle prévoit la mise à disposition gratuite des locaux rue Pierre et Marie Curie.

➡ REMUNERATION DES CADRES

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations (hors rupture conventionnelle) et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 46 934 euros bruts (37 134 euros nets) au cours de l'exercice 2018.

Certifié par nous, Commissaire aux Comptes,
dans les conditions figurant
en conclusion du rapport joint.